

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/50

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Procurations : 09
Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Saint-Hilaire les Places, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine) et Mme VALLADE Sylvie (Procuration de M.DOGNON Jean-Bernard).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BONNAT Christian, DEVARISSIAS Philippe, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUIILLERDIER Simon et DOGNON Jean-Bernard.

SECRETAIRE : Mme PRADIER Claudine

Objet : Création d'un poste non permanent d'un an pour accroissement temporaire d'activité – service « réseau lecture publique »

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article L332-23 du code de la fonction publique, les collectivités et EPCI peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois. Dans ce cas de figure, préalablement à l'embauche, l'emploi doit avoir été créé par l'assemblée délibérante.

Dans le cas présent, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour le réseau de lecture publique, il est proposé de créer un poste non permanent d'un an. L'agent sera recruté sur la base d'un grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet, du 20 septembre 2023 au 19 septembre 2024. Suite à une réorganisation interne du service, l'agent sera affecté principalement à l'accueil du public à la médiathèque à Flavignac.

Aussi, le Président propose de créer l'emploi non permanent comme suit : poste non permanent d'un an d'adjoint du patrimoine à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité du service « réseau de lecture publique », à compter du 20 septembre 2023.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** la création d'un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine, dans le cadre d'un contrat de un an pour accroissement temporaire d'activité,
- **autorise** le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-09109
Date de télétransmission : 25/09/2023
Date de réception préfecture : 25/09/2023

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 20 septembre 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET

